Compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 11avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le 11 avril à 20h, le Conseil Municipal, légalement convoqué par M. Yves CHERON, Maire, en date du 06 avril 2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

<u>Présents</u>: M. Yves CHERON, M. Dominique FOLGALVEZ, Mme Betty COËLLE, M. Éric LAUBE, M. Philippe LEFEVRE, Mme Maÿlis PETILLON, Mme Dominique GOMEZ-POLTEAU, M. Xavier FRANCOIS, M. Philippe COLIN, Mme Hélène BOUCHERAT et Mme Paulina DYREK.

Pouvoir: Mme Stéphanie ALVES à Mme Betty COËLLE.

Absents: Mme Sylvia MOREAU, Mme Martine HUIN et M. Alexandre AZZOPARDI.

Secrétaire de séance : Mr Xavier FRANCOIS.

Le compte-rendu du conseil municipal du mardi 17 janvier 2017 est approuvé et signé par l'assemblée à l'unanimité.

Ordre du jour :

1) Compte administratif et compte de gestion 2016 (commune et eau)

Commune

Délibération 15-2017

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 584 616,00 € et les recettes de fonctionnement à 843 679,52 € pour l'année 2016.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 295 514,72 € et les recettes d'investissement à 305 072,87 € pour l'année 2016.

Après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2016, M. Le maire sort de la salle du conseil et Mme Betty COËLLE fait procéder au vote.

Nombre de votants, 11 : vote à l'unanimité des membres présents

Le compte administratif de la commune et, le compte de gestion fourni par la perception de Nanteuil le Haudouin présentant des chiffres identiques, sont adoptés à l'unanimité.

Eau-assainissement

Délibération 16-2017

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 26 384,55 € et les recettes d'exploitation s'élèvent à 73 324,39 € pour l'année 2016.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 36 880,59 € et les recettes d'investissement s'élèvent à 20 000,00 € pour l'année 2016.

Après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2016, M. Le maire sort de la salle du conseil et Mme Betty COËLLE fait procéder au vote.

Nombre de votants, 11 : vote à l'unanimité des membres présents

Le compte administratif de la commune et, le compte de gestion fourni par la perception de Nanteuil le Haudouin présentant des chiffres identiques, sont adoptés à l'unanimité.

2) Affectation du résultat

Délibération 17-2017

Après avoir examiné et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :

- De statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

Fonctionnement Commune

Dépenses de l'exercice : 584 616,00 € Recettes de l'exercice : 843 679,52 € Excédent de l'exercice : 259 063,52 € Report excédent 2015 : 707 292,22 €

Excédent Fonctionnement 2016 : 966 355,74 €

Investissement Commune

Dépenses de l'exercice : 295 514,72 € Recettes de l'exercice : 305 072,87 € Excédent de l'exercice : 9 558,15 € Report déficit 2015 : 61 054,59 €

Déficit Investissement 2016 : 51 496,44 €

Résultat 2016 : 914 859,30 €

Restes à réaliser (RAR) :

Recettes (Subventions) : + 20 000,00 € Dépenses (Investissement) : - 21 000,00 €

Total : - 1 000,00 €

Résultat Général 2016 avec RAR : 913 859,30 €

Affectation en réserve 1068 pour 52 496,44€ et le reste en report à nouveau.

* * * * * * * *

Fonctionnement Eau /Assainissement:

Dépenses de l'exercice : 26 384,55 €
Recettes de l'exercice : 73 324,39 €
Excédent de l'exercice : 46 939,84 €
Report excédent 2015 : 265 736,05 €

Excédent Fonctionnement 2016 : 312 675,89 €

Investissement Eau / Assainissement

Dépenses de l'exercice : 36 880,59 €
Recettes de l'exercice : 20 000,00 €
Déficit de l'exercice : 16 880,59 €
Report excédent 2015 : 124 203,87 €

Excédent Investissement 2016 : 107 323,28 €

Résultat 2016 : 419 999,17€

Restes à réaliser (RAR) : Recettes (Subventions) : Dépenses (Investissement) :

Total:

Résultat Général 2016 avec RAR : 419 999,17 €

Affectation en report à nouveau.

Nombre de votants, 12 : la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

3) Vote des 3 taxes d'imposition

Délibération 18-2017

Le Maire informe que les membres de la commission des finances ont travaillé sur la préparation du budget et le calcul des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017. Les propositions suivantes sont soumises au vote :

	Taux d'imposition 2016	Taux d'imposition 2017 soumis au vote	Moyenne d'imposition Nationale
Taxe d'habitation	13,85	14,13	24,38
Taxe foncière (bâti)	14,46	14,75	20,85
Taxe foncière (non bâti)	28,58	29,16	49,31

Soit un coefficient de variation proportionnelle de 1,020144 pour un produit attendu 450 654 €, auquel il faut déduire le montant de 139 526 € représentant le FNGIR qui sera prélevé par la Préfecture de l'Oise.

Cette augmentation devrait compenser les restrictions budgétaires de l'Etat envers la commune, à savoir environ 7 000€ pour l'année 2017.

Nombre de votants, 12 : la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

4) Budget primitif 2017 (commune, eau et lotissement)

Délibération 19-2017

Commune

Les dépenses et recettes de fonctionnement pour l'année 2017 sont équilibrées à hauteur de 1 875 495,74 €.

Les dépenses et recettes d'investissement pour l'année 2017 sont équilibrées à hauteur de :

317 262,44€.

Nombre de votants, 12 : vote à l'unanimité des membres présents

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Eau-assainissement

Les dépenses et recettes d'exploitation pour l'année 2017 sont équilibrées à hauteur de : 392 475,89 €.

Les dépenses et recettes d'investissement pour l'année 2017 sont équilibrées à hauteur de : 353 000,00 €.

Nombre de votants, 12 : vote à l'unanimité des membres présents

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Lotissement Fosse Veaumoist

Les dépenses et recettes de fonctionnement pour l'année 2017 sont équilibrées à hauteur de : 20 000,00 €.

Les dépenses et recettes d'investissement pour l'année 2017 sont équilibrées à hauteur de : 0,00 €.

Nombre de votants, 12 : vote à l'unanimité des membres présents

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

5) Attribution de subventions

Délibération 20-2017

M. le maire énonce **le détail des subventions** que le Conseil Municipal décide d'octroyer aux associations et organismes divers pour un montant total de **6 300,00 €**. Le détail de ces subventions figure au budget communal 2017 et n'a par conséquent pas lieu de faire l'objet d'une délibération spécifique.

Nombre de votants, 12 : vote à l'unanimité des membres présents.

Délibération 21-2017

M. le maire donne lecture à l'assemblée du courrier que lui a adressé le maire de la commune de LAUCOURT (canton de ROYE) 197 habitants.

Un grave accident est intervenu sur un bénévole pour le compte de la commune de Laucourt mettant financièrement celle-ci en difficulté.

Une telle situation peut arriver à d'autres communes, soyons solidaires.

M. le Maire propose donc aux élus de verser à la commune de LAUCOURT une subvention.

Ouï l'exposé de monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de verser une subvention de 500 euros à la commune de LAUCOURT.

Nombre de votants, 12 : vote à l'unanimité des membres présents.

6) Dons à la commune

Délibération 22-2017

M. le maire informe le conseil municipal que Madame Thioux, habitante de la commune (décédée en janvier 2017) a fait un don à la commune sous condition.

Celui-ci se monte à 9 462,00 euros.

En contrepartie, la condition était que sa sépulture soit entretenue et fleurie par la municipalité.

Cette sépulture étant une concession de 99 ans, la discussion s'engage sur la façon de pérenniser cette demande dans le temps au vue du montant du don.

Philippe Colin demande si un tel cas s'est déjà présenté.

Dominique Folgalvez demande s'il faudra tenir un compte des dépenses engagées pour cet entretien.

Monsieur le Maire répond par la négative aux 2 questions. Il propose si le don est accepté, un fleurissement les 14 juillet et 11 novembre. Cette charge sera à transmettre aux conseils successifs.

Mise au vote concernant l'acceptation de ce don.

Nombre de votants, 12 :

Pour 10

Abstention 2 (Yves Chéron, Xavier François)

Monsieur le Maire propose d'affecter cette somme aux travaux de l'église et salue en séance l'intention de Madame Thioux.

M. le maire est autorisé à signer tous documents rattaché à ce don.

7) Attribution de travaux suite à devis

Délibération 23-2017

Lame à neige

Monsieur le Maire présente 3 devis aux membres du conseil municipal, 1^{er} devis de marque Desvoys pour montant HT de 5 500 euros

2ème devis de marque Chevalier pour un montant HT de 3 000 euros

3^{ème} devis de marque Delaplace pour un montant HT de 2 500 euros.

Il est précisé que la lame à 2 500 euros est une lame de chantier à laquelle une bande de caoutchouc a été greffé et qu'elle semble moins adaptée pour la neige.

Le Conseil municipal se prononce à l'unanimité pour le devis de 3 0000 euros HT, présentant le meilleur rapport qualité prix.

Travaux d'électricité (stade et ancienne école de Loisy)

Les travaux portent sur

- La mise en sécurité de l'électrification d'un vestiaire du stade destiné à servir de local de rencontre pour les jeunes de la commune
- L'installation de lignes et de convecteurs dans l'ancienne école de Loisy (dont la vocation est de devenir la bibliothèque).

Monsieur le Maire présente 2 devis, RCE Energie pour un montant de 1 709 euros TTC (stade) Elec Oise pour un montant de 1 422 euros TTC (stade) + 709,20 euros TTC (école).

Le devis Elec Oise est celui retenu.

Nombre de votants, 12 : à l'unanimité

Mise en sécurité du système électrique des cloches de l'église

Les travaux portent principalement sur l'installation d'un coupe circuit à proximité des cloches. A l'heure actuelle il n'y a aucun coupe circuit autre que le fusible en sacristie.

L'entretien du système des cloches est assez spécifique et réaliser par l'entreprise Bodet qui propose un devis de 3 208,80 euros.

Monsieur Xavier François, interroge sur l'urgence des travaux.

Monsieur le Maire répond que l'entreprise Bodet a demandé ces travaux depuis plusieurs années pour des raisons de sécurité et mise aux normes.

Nombre de votants, 12 : Pour 9 Abstention 2 Contre 1

Abattage d'arbres

Un Aulne à proximité du poste de relevage allée des bons voisins nécessite son abattage.

Outre cela, il s'avère que tous les frênes du chemin menant de l'allée des bons voisins à la Launette sont malades et nécessitent également un abattage urgent.

2 devis sont présentés

- Didier Colin pour l'abattage de l'aulne + nettoyage après abattage pour 1 150 euros HT
- Serge Kusiak pour la totalité des arbres, mais en laissant le bois sur place pour 1 350 euros HT

Monsieur le Maire précise que le bois laissé sur place soit environ 20 stères peut-être vendu à Monsieur Olivier Langlois de Ver pour 10 euros le stère.

Le devis de Monsieur Kusiak est retenu car il nécessite du matériel spécifique pour l'abattage des frênes et le conseil approuve la vente du bois à M Langlois pour un montant de 200 €.

Nombre de votants, 12 : à l'unanimité

Viabilisation de la parcelle ZC202 - Lotissement des Caillois

Il s'agit de la dernière parcelle à vendre, en bout de lotissement - Le but est de la séparer en 2 parties et d'en assurer la viabilisation avant la vente.

1/ Devis de géomètre

Cabinet Stéphane Callies de Nanteuil-le-Haudouin pour 1 710 euros TTC

Cabinet Gossart de Crépy-en -Valois pour 1 873 euros TTC

2/ Eau / Assainissement

Extension des 2 réseaux par Véolia Pour un total de 1 574.32 et 8 206.33 euros TTC

3/ Electricité

Pour un total estime à 2 000 euros

4/ Téléphone

Aucun devis n'est disponible – Néanmoins il est estime à 2 000 euros environ

Seul le Géomètre fait l'objet d'un choix par le conseil - En effet, il n'y a pas le choix des prestataires pour l'eau (contrat d'affermage) et l'électricité (EDF).

Le conseil donne autorisation à Monsieur le Maire à signer les devis électricité et téléphone lorsque ceux-ci seront disponibles, dans la limite de 2 000 euros chaque.

Monsieur le Maire précise son intention de cumuler les travaux d'assainissement avec ceux d'installation des lignes téléphoniques pour réduire les frais.

Le devis de géomètre retenu est celui de Monsieur Callies ;

Mise au vote (pour ces devis) - Nombre de votants = 12 - Pour = 12

8) Achat de parcelle (église et future lotissement)

Délibération 24-2017

Achat de la parcelle AB 240 - Côté Nord de l'église

Monsieur le Maire rappelle que les voutes de l'Eglise ont tendance à l'affaissement et qu'il est prévu de procéder à une étude du sol au niveau des piliers afin - si nécessaire - de procéder à des renforcements.

Il propose que la commune se porte acquéreur de la parcelle AB 240, jouxtant l'église par les côtés Nord et Est - Ceci facilitera la réalisation des travaux, d'autant plus que cette parcelle est sur un terrain clos appartenant aux propriétaires de la parcelle AB 698, ceux-ci ayant un droit de passage sur cette parcelle AB 240.

La parcelle appartient à ce jour à Monsieur Martin, Monsieur le Maire a proposé l'achat de cette parcelle pour la somme de 1 000 euros et précise que Monsieur Martin a accepté ce montant.

Le conseil municipal accepte l'achat de la parcelle AB 240 au prix de 1 000€ et donne délégation à Monsieur le maire pour signer tous documents ce rattachant à cette acquisition.

Mise au vote- Nombre de votants = 12 - Pour = 12

Achat de parcelles - Futur Lotissement de la fosse Veaumoist

Présentation par Monsieur le Maire du plan de situation actuel et des parcelles à acquérir, à savoir

1/ Auprès de Monsieur Viera

Zone 2AUH parcelle 47, zone UC parcelles 48 et 49 - 4 622 m2 environs - Achat de ces parcelles pour 1 euro symbolique et 3 futurs lots privés, viabilisés par la mairie.

2/ Auprès des Consorts Vincent

Zone 2AUH parcelles 38, 54, 55, 660 et 463 - 22 609 m2 environs - Achat de ces parcelles pour la somme de 150 000 euros et 8 futurs lots privés, viabilisés par la mairie avec participation des consorts Vincent.

3/ Auprès des Consorts Coëlle Annie

Zone UB (zone constructible) - Parcelle AB 313 - 513 m2 - Achat de cette parcelle pour la somme de 15 000 euros.

4/ Auprès du Consorts Coëlle Jacques

Zone UB (zone constructible) – Parcelle AB 314 - 513 m2 - Achat de cette parcelle pour la somme de 15 000 euros.

5/ <u>La parcelle AB 312 - 57 m2 et AB 766 (Zone UB également) fait partie de l'achat des 2</u> parcelles précédentes sans en augmenter le prix.

M le maire indique qu'en raison de la réforme des services des domaines, il n'est plus obligatoire de les consulter pour les achats inférieurs à 180 000 €, mais il doit être fait une comparaison avec les pratiques locales.

Il a été demandé deux fois l'avis des domaines qui n'ont donné aucune suite.

Pour le prix pratiqué en 2AUh, la référence la plus proche est la zone en construction à Dammartin-en-Goëlle qui a été vendue à 26€/M2. Pour la zone UB à aménager, la référence la plus proche est le lotissement à Lagny-le-Sec qui a été vendu à 60€/M2

Par comparaison

Achat auprès de Monsieur Vieira : autour de 24 euros/m2

Achat auprès des Consorts Vincent : autour de 19 euros/m2

Achat auprès des Consorts Coëlle : autour de 27 euros/m2

Monsieur le maire propose au conseil de faire une offre financière aux ayants droit qui ont tous donné un accord verbal sur la base de ces éléments donnés afin d'établir une promesse d'achat devant notaire.

Mise au Vote

Parcelles de la zone 2AUH - Nombre de Votant = 10 - Pour = 10

Parcelles de la zone UB – Nombre de Votants = 11 – pour = 11 – Madame Betty Coëlle étant en famille avec les vendeurs elle ne prendre pas part au vote.

9) Désignation d'un suppléant à Oise THD (très haut débit) et l'ADTO

Délibération 25-2017

Monsieur le maire explique qu'il est actuellement le titulaire de ces instances sans suppléant.

Lorsqu'il ne peut se rendre aux réunions, Philippe Lefèvre est appelé a si rendre sans statuts auprès de ces 2 instances, il ne peut donner l'avis de la commune.

Monsieur le Maire propose de nommer officiellement Philippe Lefèvre comme suppléant auprès de ces 2 organismes

Mise au vote - Nombre de votants = 12 - Pour = 12

10) Question diverses

M. le Maire indique qu'un 3^{ème} opérateur demande à venir sur le pylône de Loisy.

Délibération 26-2017

Utilisation du Pylône de relais téléphone portable de Loisy.

Situation actuelle des cotisations des fournisseurs

Orange = cotisation de 3 500 euros par an

SFR = cotisation de 3 400 euros par an

Free souhaite s'installer- Ce dernier sera héberge par SFR gratuitement.

Il est de ce fait demande à SFR une cotisation supérieure puisqu'elle couvrira 2 opérateurs.

SFR propose une cotisation de 5 921 euros en lieu et place des 3 400 euros actuels, pour son propre compte et celui de Free.

Cette proposition est mise au vote

Nombre de votants = 12 - Pour = 12

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h20.

Séance de conseil municipal du 11 avril 2017

	Seance de conseil municipal du 11 avril 2017				
NOM	Prénom	Signature	Motif		
			d'empêchement		
CHERON	Yves				
FOLGALVEZ	Dominique				
COËLLE	Betty				
ALVES	Stéphanie		POUVOIR Mme COËLLE		
AZZOPARDI	Alexandre		ABS		
BOUCHERAT	Hélène				
COLIN	Philippe				
DYREK	Paulina				
FRANCOIS	Xavier				
GOMEZ-POLTEAU	Dominique				
HUIN	Martine		ABS		
LAUBE	Éric				
LEFEVRE	Philippe				
MOREAU	Sylvia		ABS		
PETILLON	Maÿlis				